Collège international Marie de France

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

AVIS D'AFFICHAGE

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

POSTE DE PERSONNEL PARATECHNIQUE

SECONDAIRE :

TITRE D'EMPLOI : **SURVEILLANT D'ÉLÈVES**

1 poste permanent à temps partiel de 37h30 heures par semaine

DESCRIPTION SOMMAIRE : Le surveillant au secondaire fait partie de l'équipe Vie scolaire, sous l'autorité du responsable de la Vie Scolaire. Il veille particulièrement à l'application du règlement intérieur, à la sécurité physique et morale des élèves et à la mise en œuvre de la discipline indispensable à la vie de la collectivité.

Le surveillant assure l'accueil et la garde des élèves en dehors des heures d'enseignement. Le surveillant chargé de l'étude est appelé à organiser des activités, à vérifier les présences habituelles ou occasionnelles, à assurer le contact avec les parents et la surveillance dès la fin de la période d'étude.

QUALIFICATIONS EXIGÉES : Être titulaire d'une attestation de 5e secondaire, avec option appropriée, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

EXIGENCES DU POSTE : Discipline personnelle, autorité et rayonnement, disponibilité, polyvalence, réactivité, discernement. Sens aigu de la diplomatie et du travail en équipe. Aptitudes à la gestion de classe, sens des relations humaines. La connaissance du système éducatif français est un atout.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT : De 33 891 $ à 48 492 $ pour un temps plein -Selon la convention collective.

HORAIRE DE TRAVAIL : Du lundi au vendredi, de 11h00 à 18h30.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 29 mars 2021

PÉRIODE D'AFFICHAGE

Du 9 au 22 mars 2021 inclusivement

Prenez note que les employés intéressés doivent soumettre leur candidature à travers le portail administratif.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Collège international Marie de France souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées et invite les personnes handicapées à leur faire part de leurs besoins d'adaptation.

L'emploi du masculin singulier est utilisé pour alléger le texte. Tous les postes sont également proposés aux hommes et aux femmes.